

AVIS

Orientations Budgétaires 2018

*Budget Principal
et Budget annexe « Aéroport d'Avignon »*

18 Octobre 2017



Rapporteur

Jean-François COMAS

Président de la Commission Finances et Fonctionnement

Assisté de Christiane GAU

Sur le Budget Principal

Avis adopté à l'unanimité des 103 conseillers présents

Sur le Budget annexe « Aéroport d'Avignon »

Avis adopté à la majorité des 103 conseillers présents (16 abstentions)

dans le cadre d'une saisine obligatoire

Budget Principal

Avis

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional regrette que les documents relatifs aux Orientations Budgétaires n'aient pas été remis aux conseillers dans les délais réglementaires. Dans ces conditions, l'expression d'un avis est apparue extrêmement compliquée, dans un contexte budgétaire évolutif et alors que la Région PACA présente une situation financière parmi les plus fragiles de l'ensemble des Régions.

Par ailleurs, la présentation des Orientations Budgétaires aux différentes commissions du CESER se sont déroulées avec une présence très insuffisante, voire l'absence d'élus régionaux et parfois aussi de cadres des services de la Région, et notamment dans des commissions relevant de compétences obligatoires majeures de la Région.

Observations

Lors de l'examen du Compte Administratif 2016, le CESER avait relevé l'amorce d'un rééquilibrage budgétaire, avec une amélioration de l'épargne brute et une capacité de désendettement passant de 9,3 années en 2015 à 7,6 années. Cela allait dans le sens des préconisations faites dans ses précédents avis. Force est de constater que les estimations du Compte Administratif 2017 et les présentes Orientations Budgétaires pour 2018 ne confirment pas cette tendance.

→ **Au niveau des recettes**

Les incertitudes sont multiples et les marges de manœuvre se trouvent sérieusement amputées au moment des travaux budgétaires pour 2018.

Le CESER relève l'importance de la part des recettes issues des multiples mécanismes de compensation dans le panier des ressources régionales. Ces éléments, d'une part, viennent perturber les travaux de construction du Budget régional 2018 et montrent d'autre part, les limites des ambitions affichées par la loi NOTRe et plus largement des mécanismes de décentralisation tels qu'ils sont construits aujourd'hui, avec la problématique récurrente d'adéquation des ressources aux charges effectivement transférées. En termes prospectifs, l'évolution de cette catégorie de recettes d'une année sur l'autre manque de visibilité.

→ **Au niveau des dépenses**

Les dotations de l'Etat diminuant pour la quatrième année consécutive, elles contraignent la Région à un effort de maîtrise budgétaire supplémentaire, dans le cadre d'un effort national imposé à l'ensemble des collectivités.

L'Exécutif régional considère que la « culture du résultat » s'impose et que désormais « les recettes devront gouverner les dépenses de la collectivité et non l'inverse ».

Le CESER sera attentif :

- à la concrétisation de ces ambitions
- au respect des grands équilibres budgétaires
- à l'adéquation effective des politiques menées aux moyens de la Région
- aux choix qui seront faits et à leurs conséquences sociales, économiques et environnementales
- à la mise en place d'une véritable évaluation des politiques publiques, à laquelle le CESER devra être associé.

→ **Au niveau de l'emprunt**

Le CESER constate qu'aucun élément n'a été annoncé quant au niveau de recours à l'emprunt en 2018 ainsi qu'au niveau du montant de la dette au 31.12.2018.

→ **Au niveau de la dette**

Au 1er janvier 2018, l'encours de la dette s'élèverait à 2,843 Milliards d'euros crédit-bail compris. Compte tenu du niveau annoncé des dépenses d'investissement et de l'estimation de l'épargne brute, le CESER a calculé que l'emprunt 2018 devrait s'élever à 240 M€.

L'encours de la dette fin 2018 serait porté à 2,940 M€, en incluant le remboursement en capital qui sera effectué en 2018.

La capacité de désendettement se situerait à 10 années.

→ **Au niveau de la SNCF**

Enfin, le CESER rappelle son inquiétude quant à l'évolution et au dénouement du litige entre la Région et la SNCF, et de son impact majeur sur les équilibres financiers à venir. En effet, à ce jour, et au vu des documents dont dispose le CESER, aucune provision n'a été constituée en 2016, et pour 2017, aucune prévision relative à la constitution d'une provision ne figure aux documents budgétaires. Cela pose question pour un litige de l'ordre de 35 M€ annuel depuis 2016. Compte tenu de l'enjeu financier, le CESER demande à disposer d'informations complètes et détaillées sur ce dossier.

Annexes : Orientations Budgétaires 2018 présentées par la Région

Les Recettes et Dépenses de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Elles devraient totaliser un montant de 1,958 Milliard d'euros en intégrant les transferts de compétences de la loi NOTRe.

La structure des recettes de fonctionnement va évoluer à partir de 2018 car les Régions se verront attribuer une part de TVA en remplacement progressif de la Dotation Globale de Fonctionnement.

En incluant la TVA, les recettes issues de la fiscalité représenteront près d'1,7 milliard d'euros en 2018 soit 88 % des recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 1,676 Milliard d'euros dont 620 M€ pour les dépenses de personnel.

L'épargne

L'épargne brute devrait être de 300,4 M€ pour 2018.

Le taux d'épargne brute serait de 15%, égal à celui estimé pour l'exercice 2017.

Les recettes et dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement

Elles sont évaluées pour 2018 à 111,9 M€ (contre 116 M€ en 2017).

Elles se composent du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), de subventions d'investissements, de la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES) et de recettes diverses.

Les dépenses d'investissement

Le niveau d'investissement en 2018, annoncé par la Région est de 550 M€.

Budget annexe

« Aéroport d'Avignon »

L'aéroport d'Avignon est géré dans le cadre d'un budget annexe au budget principal de la Région.

Le CESER renouvelle le besoin d'une réflexion globale relative à cet équipement aéroportuaire : enjeux, finalités de la plateforme, coût, intérêt économique.

Pour 2018 les Orientations Budgétaires relatives à ce Budget annexe sont les suivantes :

L'exploitation de l'aéroport d'Avignon

Elle est confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse, dans le cadre d'une délégation de service public par affermage pour une durée de sept ans, prolongée de deux ans, (échéance 18 mars 2018).

Une procédure de mise en concurrence est en cours dans le cadre du renouvellement de ce contrat.

Les dépenses d'investissement

Le programme d'investissements pour 2018 prévoit un montant 3,2 M€ en autorisations de programmes et 4,5 M€ en crédits de paiement pour des travaux de développement de l'aéroport et des travaux sur la zone d'activité « Technopôle Pégase », l'extension des chaussées aéronautiques, construction d'un hangar de stockage et réfection du réseau d'eau pluviales de la zone sud.

Les dépenses de fonctionnement

Il s'agit de la contribution versée par la Région à la chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse au titre des sujétions de service public pour l'exploitation de l'aéroport, ainsi que les crédits nécessaires au paiement des impôts fonciers.

Les recettes

Elles s'élèveront à 1,5 M€ :

- dotation annuelle de compensation de l'Etat
- part régionale des redevances domaniales
- participation du Département de Vaucluse et de la Métropole Grand Avignon aux investissements

Le CESER relève que les produits de l'activité n'apparaissent pas dans les Orientations Budgétaires. Il note la poursuite des opérations engagées dans le cadre de la zone d'activité « Technopôle Pégase » et prend acte de ces Orientations Budgétaires.

Contributions des Commissions sectorielles

Aménagement et Développement des Territoires et du Massif,
Foncier, Habitat et Logement

Emploi, Développement Economique Régional

Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Relations Internationales, Europe et Euro-Région

Culture, Patrimoine culturel

Tourisme

Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

Formation Professionnelle et Apprentissage

Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services

Sport, Jeunesse et Vie associative

Aménagement et Développement des Territoires et du Massif, Foncier, Habitat et Logement

De par les dernières lois de décentralisation et d'organisation territoriale, la Région dispose d'un rôle de coordination des politiques publiques territoriales à travers la notion de « chefs de filât », dont celui de l'aménagement et le développement durable du territoire et par la mise en place et la présidence de la Conférence Territoriale de l'Action Publique. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET) est un outil privilégié, intégrateur, prescriptif et prospectif dont la réalisation doit intervenir dans un délai de 3 ans.

Rappel des objectifs 2017 : Elaboration du projet de schéma

- Ateliers thématiques sur les objectifs, ouverts aux personnes publiques associées du comité partenarial,
- Ateliers thématiques sur la définition des règles, restreints aux personnes publiques obligatoires et à l'Etat
- Proposition des règles par les personnes publiques associées concernées.
- Travail sur chacun des schémas intégrés avec les acteurs spécifiquement concernés, et un débat au sein des instances de concertation ou de gouvernance spécifiques quand elles existent,
- Une évaluation environnementale, en parallèle de l'élaboration

Objectif 2018 : Approbation

- Procédure d'approbation, avec consultations pour avis sur le projet, des personnes associées et de l'autorité environnementale, enquête publique
- Prise en compte des avis et observations et adoption du SRADDET par l'Assemblée plénière
- Approbation par arrêté du Préfet de Région

En conclusion

La commission regrette l'absence d'interlocuteurs régionaux, élus et services de la Région qui auraient pu apporter des éléments en termes d'impacts budgétaires pour ce schéma qui guide l'action régionale.

En outre, la commission relève la nécessité d'une explication en commission (calendrier, procédures de consultation...) sur le SRADDET. Cette rencontre serait l'occasion de présenter les conséquences budgétaires de l'intégration des différents schémas.

Emploi, Développement économique Régional

Constats

Les orientations budgétaires 2018 réaffirment la volonté régionale de privilégier le développement Economique au service de la création d'emplois.

Elles s'inscrivent dans le contexte de la loi NOTRe et la poursuite de la mise en œuvre des priorités retenues dans le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) en articulation avec le Contrat de Plan régional de Développement des Formations et d'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) votés en 2017.

L'année 2018 sera consacrée à la mise en œuvre opérationnelle du SRDEII. Ce cadre fédérateur et partagé permettra à la Région de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques publics et privés sur l'ensemble du territoire régional à partir d'une stratégie économique de spécialisation et de concentration des moyens.

Trois grands objectifs seront poursuivis au titre du présent exercice :

- La concentration des efforts et des moyens sur les filières stratégiques créatrices de valeur et d'emplois à travers la mise en œuvre opérationnelle des 12 Opérations d'Intérêt Régional (OIR) prévues et le soutien aux 10 pôles de compétitivité
- Le soutien à la création et au développement des entreprises à travers la rénovation et le déploiement d'un ensemble d'outils au service des entreprises
- La création de conditions d'un environnement économique plus attractif et de qualité pour encourager et améliorer l'implantation des entreprises en termes d'aménagements économiques, d'infrastructures notamment universitaires et scientifiques et le renforcement des compétences humaines adaptées aux besoins des entreprises

Pour atteindre ces objectifs, certains outils et dispositifs seront amenés en particulier à évoluer à travers :

- Le renforcement du Fonds d'Investissement pour les Entreprises Régionales (FIER) avec la création de nouvelles solutions de financement mieux adaptées à leurs besoins et l'optimisation d'outils de financement pour les accompagner à tous les stades de leur développement
- La consolidation et la montée en puissance du guichet unique vers une plateforme numérique de services plus complète
- La gestion du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise) dévolue désormais à la Région et qui se traduira par un soutien accru aux structures d'accompagnement dans le cadre du nouveau dispositif « mon projet »
- Une rénovation des aides aux TPE et PME en vue de proposer des dispositifs en faveur de l'économie circulaire et de la transition écologique
- Un soutien accru au tissu entrepreneurial de proximité (artisanat et commerce) aux initiatives de revitalisation économique des territoires et à la structuration des filières productives locales en clusters productifs territoriaux
- Une offre d'accompagnement pour favoriser la transformation de entreprises pour être plus compétitives et mieux s'approprier les nouveaux modèles économiques circulaires et collaboratifs à travers le renforcement de l'accompagnement en ressources humaines des entreprises

Observations

Au vu des constats précédemment cités, la commission relève positivement la détermination de la Région de privilégier le développement économique dans ces nouvelles orientations pour favoriser l'emploi. Elle souligne la cohérence de ces orientations avec son choix initial de fonder sa stratégie sur les filières régionales à fort potentiel selon les principes de spécialisation et de mutualisation à travers :

- La mise en œuvre opérationnelle des 12 OIR en lien avec le soutien aux pôles de compétitivité
- Et l'évolution des dispositifs contribuant à renforcer le soutien aux entreprises par une offre d'accompagnement mieux adaptée à leurs besoins afin de les aider dans leur transformation et pour favoriser leur compétitivité au service de l'emploi.

Elle tient néanmoins à formuler les recommandations suivantes :

- La création de nouvelles solutions financières dans le cadre du Fonds d'Investissement Pour les Entreprises de la Région (FIER) doit aussi répondre aux besoins et spécificités des entreprises de l'économie sociale et solidaire
- Les critères d'attribution concernant les aides dédiées à l'accompagnement liés au dispositif NACRE et concernant en particulier la reprise d'entreprise doivent être différenciés selon les secteurs d'activité. Toujours dans ce sens un accompagnement en amont pourrait être envisagé par la Région en faveur du cédant afin de l'aider dans la recherche de repreneurs

De plus, la commission aurait souhaité des éclaircissements sur la nature des « clusters productifs territoriaux » mais aussi sur l'évolution des dispositifs en cours depuis leur mise en œuvre.

A cet égard, la commission insiste en particulier sur l'association du CESER au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre opérationnelle des OIR et de l'ensemble des principaux dispositifs visant à accompagner les entreprises sur les territoires pour évaluer leurs impacts notamment sur l'emploi en région.

Enfin indépendamment de l'implication des autres partenaires publics et privés et de la volonté de la Région à mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs en cours, la commission s'interroge sur la capacité d'atteindre l'objectif affiché de favoriser un développement économique équilibré sur le territoire régional au regard du budget contraint de la Région et surtout de la remise en cause de la recette de la TVA.

Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Les services de la Région soulignent que les orientations budgétaires des différents secteurs couverts par la commission « Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation » ont été élaborées dans un contexte structurel de contraintes budgétaires des Finances Publiques.

Néanmoins, une grande partie des engagements pris par la Région, notamment au sein du SRESRI voté en juillet dernier, seront honorés (3/4 des actions listées seront mises en œuvre en 2018). Notons que l'essentiel des compétences de ces domaines relèvent de l'engagement du contrat de plan Etat/Région 2015-2020.

Les domaines de la commission correspondent à trois services régionaux :

- Le service Recherche, enseignement supérieur, santé et innovation
- Le service Rayonnement international
- Le service Smart Région

En outre, le secteur de la santé est une compétence au CESER de la commission « solidarité, prévention et sécurité, santé et services publics »

Recherche, Enseignement supérieur et Innovation

L'action de la Région se poursuit en 2018 autour de quatre axes :

- le soutien à l'innovation
 - à travers les projets collaboratifs (Université/Recherche/entreprises), les appels à projet orientés vers les filières stratégiques et l'accompagnement des entreprises au sein du réseau PACA Innovation
 - par un partenariat avec l'INPI pour la propriété intellectuelle et le dépôt de brevets en faveur des PME de la région (vote à la plénière régionale d'Octobre du partenariat avec l'INPI)

Les services de la Région annoncent la mise en place d'une feuille de route « Innovation », initiée par la Direction Générale, au premier semestre 2018, qui vise à questionner l'efficacité de la vingtaine de dispositifs mis en place par la collectivité dans ce domaine, et à en créer d'autres.

Sur ce champ précis, la commission souligne que les PME rassemblent des entreprises très différentes, allant de 10 à 249 salariés et que la Région pourrait centrer son aide sur les TPE (ou s'en approchant) puisqu'elles correspondent à 90% du tissu productif de Provence-Alpes-Côte d'azur.

- le développement de l'excellence et le rayonnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, au travers de :
 - la réalisation des équipements et grandes infrastructures de recherche
 - la poursuite du dispositif COFUND (Cofinancement de programmes régionaux, nationaux et internationaux). Dans le cadre de ce dispositif, la Région cofinance la prise en charge de la venue de doctorants via cet appel à projets très sélectif dont l'Université AMU a été lauréate, et pour lequel l'Université Côte d'azur est accompagnée.
 - l'investissement dans le dispositif « ERC booster » pour mieux accompagner les entreprises et les jeunes chercheurs à bénéficier de fonds FEDER.
Sur ce point, la commission préconise que la Région puisse imposer des conditions de « retour sur investissement » à savoir que l'accompagnement de tels projets puisse ainsi contribuer au développement du territoire régional et à l'emploi.
 - la diffusion de la culture scientifique technique et industrielle
La commission salue l'investissement régional dans la mise en œuvre de cette compétence mais insiste sur la nécessité de mener des actions de discrimination positive auprès du public féminin dans ce secteur (éventuellement en lien avec le service jeunesse et citoyenneté dans les mesures d'égalité femmes-hommes)
- la réussite des étudiants
 - les programmes de rénovation et de construction de bâtiments universitaires et de logements sociaux étudiants
 - le soutien aux jeunes doctorants et à l'entrepreneuriat étudiant (appels à projets qui seront renforcés en 2018)
- la politique régionale de santé (Cf. contribution commission « solidarité, prévention et sécurité, santé et services publics »)

La mobilité internationale

Cette composante a été rattachée par la Région à sa stratégie d'attractivité et de rayonnement international.

Le dispositif PRAME (Programme Régional d'Aide à la Mobilité Etudiante) qui consiste au financement de bourses d'envoi et d'accueil a permis le financement d'environ 800 bourses en 2017 et la Région s'engage à poursuivre à minima cet objectif pour 2018 (en faveur des étudiants du supérieur, des formations du sanitaire et du social, de BTS...);

A cette fin, la Région a un partenariat avec une centaine d'établissements du supérieur (440 étudiants issus du public, 105 relevant des Universités, 247 d'un enseignement privé). Les destinations sont multiples et en priorité : le Royaume-Uni, le Canada, l'Espagne, les Etats-Unis, Malte...

Deux dispositifs sont dits nouveaux (votés en juillet dernier) et seront poursuivis en 2018 :

- les bourses d'excellence (aides directes en faveur d'une vingtaine d'étudiants étrangers venant suivre leurs études sur le territoire, et en faveur d'une vingtaine d'étudiants du territoire, choisissant de suivre leurs études à l'étranger dans un établissement de l'Enseignement supérieur reconnu)
- le programme FAJE (Formation Accompagnement des jeunes diplômés à l'étranger) pour accompagner la première expérience à l'étranger de jeunes en recherche d'emplois (taux d'insertion professionnelle à plus de 80% et co-financement Région/FSE)

Sur le dispositif des « bourses d'excellence », la commission reconnaît la nécessité d'avoir à l'étranger des étudiants qui soient ambassadeurs du territoire de Provence-Alpes Côte d'Azur, mais souligne également l'ambition que doit avoir une collectivité publique de conduire à l'excellence tous les publics et notamment les plus défavorisés. Par ailleurs, la commission s'interroge sur la dite « nouveauté » du dispositif FAJE qui existe depuis un certain nombre d'années (comme le PRAME).

La « smart Région »

L'exécutif régional souhaite faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur la première Smart Région d'Europe afin de saisir les opportunités de la transformation numérique en faveur des territoires, des entreprises, et des citoyens (cf. délibération votée en Novembre 2017 dernier).

La Région s'est fixée cinq axes fondamentaux pour 2018 :

- les infrastructures numériques (téléphonie mobile/ WIFI, fibre optique)
 - l'adhésion de deux nouveaux départements au syndicat mixte Provence-Alpes-Côte d'Azur THD pour la mise en œuvre de leur réseau d'initiative publique (à savoir Bouches-du-Rhône et Var)
 - le déploiement des premiers sites d'une infrastructure WIFI régional.
Beaucoup d'élus locaux font remonter des territoires une couverture très aléatoire en WIFI. La Région compte accompagner les communes qui répondent aux appels à projets de l'Etat pour améliorer leur couverture en WIFI (installation de pylônes, antennes...)
 - le déploiement de la 5G
- les infrastructures de données (Open Data régional) pour lesquelles une centaine d'institutions de la Région contribuent (dont départements, EPCI...)
- l'expérimentation de nouveaux services, la R & D, l'innovation ouverte
 - le déploiement d'une médiation et d'un accompagnement numérique en direction des entreprises, notamment des TPE et des artisans

La commission souligne que la fracture numérique concerne certes des entreprises mais aussi des citoyens pour lesquels la Région pourrait déployer une offre d'accompagnement.

- Les contrats R&D à dynamiser, notamment sur les données énergétiques
- La commande publique d'innovation
- le déploiement de nouveaux services aux usagers
- une réflexion prospective dans la prise en compte de l'impact du numérique sur la société (Cf. 10 % des emplois vont disparaître dans les 10 ans)

En conclusion

La commission regrette qu'aucun élu régional n'ait pu venir présenter les orientations budgétaires de la collectivité pour 2018, dans son secteur. De plus, le rapport d'orientation budgétaire a été également transmis trop tardivement au CESER pour une bonne étude de ses différents points avant de pouvoir accueillir les services régionaux.

Pour autant, la commission prend acte des diverses orientations de la politique régionale pour 2018 et souhaite attirer l'attention des services et élus de la Région, sur un avis en cours de réalisation par le CESER, et qui doit être voté en Novembre 2017 traitant des différentes possibilités offertes par le dispositif Erasmus Plus.

Relations Internationales, Europe et Euro-Région

Politique de rayonnement international

L'année 2018 sera l'année de concrétisation des mesures prises par la Région en 2017 dans le cadre de son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

A travers sa stratégie de rayonnement et d'attractivité à l'internationale, la Région souhaite :

- renforcer la présence des entreprises régionales à l'international en l'accompagnant dans leur internationalisation et leur structuration à l'export ;
- assurer une meilleure promotion de l'image de la région à l'étranger afin de rendre notre territoire plus attractif pour les investisseurs par une meilleure valorisation de ses atouts et de ses potentiels au niveau national et international.

Dans le cadre de son premier item, la Région va s'appuyer, sur les compétences d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en « intelligence économique » pour mieux préparer les entreprises à l'export, et les « sécuriser » notamment en termes de protection des données, de l'information....

La commission salue cette initiative qui permet de protéger les entreprises qui veulent aller sur le marché de l'export ainsi que les entreprises qui accueillent des partenaires étrangers et insiste sur la nécessité de travailler en relation étroite avec la CCI International et les autres chambres consulaires. La commission fait part de l'importance de l'évaluation de ces dispositifs.

Pour la Région, l'évaluation est en lien direct avec l'application des schémas régionaux (SRDEII) qui prévoient des indicateurs de performances. Les entreprises bénéficiaires de ces différentes « prestations » sont questionnées régulièrement plusieurs fois au cours de l'année.

Un point particulier sera apporté au repositionnement de l'Agence Régionale d'Innovation et d'Internationalisation (ARRII) suite à l'évolution de la gouvernance économique régionale.

La commission approuve la démarche d'évolution et de gouvernance de l'ARRII, notamment dans ses relations avec les chambres consulaires.

Europe

L'année 2018 sera la poursuite de la politique menée en 2017 qui s'est caractérisée par le déploiement d'une nouvelle stratégie visant à accélérer l'accès des acteurs du territoire aux financements européens. Cette stratégie d'animation par la Région de l'ensemble des programmes qu'elle gère (FEDER, FSE, Massif des ALPES (Programme Opérationnel Interrégional des Alpes = POIA), FEADER et Interreg MED) a permis d'enregistrer un taux de programmation égale ou supérieur à 50 % la plaçant en tête des régions françaises.

Concernant le FEADER, il est maintenant géré techniquement par la Direction de l'Agriculture et de l'Eau participant ainsi à la simplification demandée en termes d'acteurs.

Pour cette année, la Région va poursuivre l'optimisation des enveloppes de crédits européens restant à programmer en définissant de nouvelles orientations stratégiques des différents programmes.

Un effort sera plus particulièrement consacré à l'animation des acteurs du territoire par la mise en place :

- d'une plate-forme numérique rassemblant l'ensemble des parties prenantes pour faciliter la constitution de projets européens collaboratifs ;
- d'un dispositif d'aide au conseil des PME dans le montage de leurs projets européens ;
- d'un « Club Europe Entreprise » pour promouvoir la culture européenne auprès des entrepreneurs régionaux ;
- de séminaires thématiques pour préparer les opérateurs régionaux aux appels à projets lancés par Bruxelles...

L'année 2018 se caractérise aussi par une évaluation à mi-parcours (2014-2020) permettant de dresser un bilan des résultats et impacts des projets financés sur les programmes régionaux. Cette évaluation est essentielle pour préparer les négociations de la future politique de cohésion et la programmation post 2020.

La Commission prend note de la fin de la mise à disposition de la « Villa Méditerranée » imputée jusqu'à ce jour sur le budget de la Direction Générale Europe et Coopération Méditerranéenne (DGECM) qui devrait être imputée sur le budget « culture » en raison du projet de création d'une reproduction de la grotte Cosquer. Ce budget représentant quelques millions d'euros.

La commission félicite les services pour le taux de programmation de ces fonds européens et met l'accent sur la nécessité de bien prendre en considération les politiques régionales dans les critères de sélection des appels à proposition, revus chaque année, adaptant ainsi les programmes rédigés en 2013 aux évolutions économiques et structurelles.

La commission fait part de son intérêt pour l'évaluation de ces politiques au regard des indicateurs de réalisation dans le respect des critères de performance européens.

Méditerranée

Forte de son expérience en 2017 en matière de coopération décentralisée en Méditerranée avec des autorités locales du bassin méditerranéen, sur des thématiques telles que la culture, le tourisme durable, la valorisation du patrimoine et la formation, la Région soutiendra de nouvelles opérations dans le cadre d'une nouvelle stratégie régionale en Méditerranée.

Par son nouvel événement, « La Méditerranée du Futur », la Région souhaite se positionner comme porte d'entrée de la Méditerranée pour relever les défis économiques et environnementaux communs aux partenaires méditerranéens et renforcer l'attractivité économique de son territoire.

Dans le cadre des actions de solidarité internationale, une aide sera apportée aux victimes de crises humanitaires en méditerranée (incendie de forêts, tremblement de terre, réfugiés fuyants les conflits au proche orient, ...).

Culture, Patrimoine culturel

Les Orientations Budgétaires 2018 dans le secteur de la culture et du patrimoine culturel se présentent en sept volets :

1. Inventaire et valorisation du patrimoine
2. Soutien à la création, la production et la diffusion des œuvres artistiques
3. Valorisation de l'identité régionale et des traditions
4. Soutien à la production cinématographique
5. Soutien au livre et à la lecture publique
6. Développement de l'enseignement supérieur dans les domaines artistiques, culturels et techniques du spectacle, et les métiers de la restauration du patrimoine
7. Action en faveur du rayonnement international par l'attractivité culturelle des territoires

Dans un contexte budgétaire contraint, et à ce stade de l'élaboration du budget 2018 de l'Institution, la Région souligne son souhait de consolidation du budget dédié à la culture pour l'année à venir, contrairement à d'autres Régions qui afficheront une décélération des budgets alloués.

La Commission :

- relève l'intention de la Région de favoriser le développement du mécénat dans le financement des projets culturels et attend les préconisations du CESER à ce sujet.
- sera attentive aux redistributions budgétaires non prévues mais qui pourraient intervenir en 2018, en raison du cadre budgétaire très contraint dans lequel se trouve la Région, à l'instar de l'ensemble des collectivités.

La Commission prend acte de la volonté de continuité en 2018 des grands objectifs de la politique culturelle.

Tourisme

Constats

La Commission constate que ces orientations s'inscrivent dans le cadre de la loi NOTRe qui confirme la compétence partagée du tourisme et de la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT) 2017 en lien avec les autres grands schémas structurants dont le Schéma Régional de Développement Economique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Elle souligne que l'année 2018 sera pour la Région l'occasion de faire face à trois principaux enjeux :

- Le développement de l'innovation de services et du numérique
- Le renforcement de la promotion et de la coordination des acteurs
- Le déploiement du SRDT en articulation avec le SRDEII et le CPRDFOP

Et relève la poursuite des orientations suivantes :

La promotion touristique et le soutien aux grands événements avec :

- La mise en œuvre du Programme ACE dédié à une stratégie touristique à l'international dans le cadre d'un plan marketing pluri annuel de promotion autour des 3 marques emblématiques de Provence-Alpes Côte d'Azur
- Et la mise en place d'un dispositif axé sur la conquête de grands événements internationaux en lien avec les métropoles dans le cadre d'un contrat de filière tourisme d'affaires et de congrès.

Le développement des filières touristiques à fort potentiel qui favorisent la proximité et la dessaisonalisation en lien avec les départements.

Le développement des programmes « MarK et Smart destination » à partir d'un maillage régional basé sur des territoires organisés autour d'un plan d'action, une stratégie numérique et leur fédération autour de destinations infra régionales adossées aux trois destinations internationalement reconnues.

Le soutien au numérique et à l'innovation, avec notamment :

- L'évolution du système d'information interrégional (base de données touristiques APIDAE) vers une plateforme de data management au bénéfice de l'innovation des Start up
- Une stratégie digitale entre les agences régionales et départementales de promotion touristique
- Et des incitations à l'innovation (fond d'amorçage, appel à projet « tourisme culture et numérique »).

Un appel à projet dans le cadre du Contrat de Plan Régional des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) dédié à un plan régional de professionnalisation et de formation des acteurs touristiques, pour favoriser :

- L'apprentissage des langues étrangères
- L'accueil et la qualité de services

- La gestion des ressources humaines
- Et l'appropriation du numérique.

La poursuite de la modernisation des hébergements touristiques à travers notamment le FIER.

Observations

La Commission partage la poursuite des orientations du SRDT au titre du futur budget 2018. Elle note positivement l'effort de la Région pour renforcer l'attractivité des destinations touristiques sur l'ensemble du territoire régional dans le cadre d'une démarche de marketing territorial par la mise en œuvre de partenariats avec les autres acteurs institutionnels dans le respect de la compétence partagée du tourisme et des dispositifs de mutualisation. Elle estime cependant que si le développement des marques infra régionales constitue un levier pertinent pour promouvoir les destinations les moins connues, elles ne doivent pas être démultipliées pour ne pas obérer la lisibilité de l'offre sur le territoire et respecter les valeurs des trois marques emblématiques de Provence Alpes Côte d'Azur sur lesquelles elles sont adossées.

La commission constate également avec satisfaction la prise en compte effective des préconisations du CESER concernant l'accompagnement des entreprises et des filières porteuses d'emplois, le soutien à l'innovation, le déploiement de la dessaisonalisation en rappelant qu'elle passe aussi par la pluriactivité, le développement du numérique, le contenu du plan de formation en lien avec les besoins en compétences des entreprises du secteur et le soutien à la modernisation des hébergements touristiques.

Par ailleurs la commission réitère son souhait de favoriser :

- L'attractivité des métiers du Tourisme en concertation avec les entreprises du secteur et les partenaires sociaux pour lutter contre les situations de précarité et offrir des emplois de qualité
- L'inscription d'indicateurs de résultats pour suivre et évaluer les nouveaux dispositifs mis en œuvre
- Et une meilleure lisibilité dans la présentation du futur budget afin d'identifier dans les politiques régionales l'ensemble des actions concourant au développement du tourisme.

Enfin, elle insiste pour que le futur budget dédié au tourisme traduise bien la volonté régionale de contribuer à un tourisme plus compétitif au service de l'emploi sur l'ensemble du territoire régional.

Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

De nouveaux enjeux pour les transports publics régionaux et l'écomobilité :

Pour 2018, La direction Générale Transports, Mobilité et grands équipements s'articulera autour des grands axes et enjeux suivants :

- La poursuite de l'exécution du CPER en matière d'infrastructures de transport, dans un contexte où l'Etat a annoncé un probable étalement de ses propres engagements budgétaires.
- La continuation déterminée des efforts en faveur de la qualité de services des TER dans un cadre d'absolu d'exigence vis à vis de la SNCF.

- L'absence de perspective d'une nouvelle convention avec la SNCF
- La préparation de l'ouverture à la concurrence des TER restera une priorité.
- La prise en main pour la première année pleine de la compétence transport scolaire et interurbaine, impliquant des travaux d'harmonisation des réseaux.

Ces orientations, consistent à poursuivre les engagements pris lors des années précédentes, ainsi que la mise en œuvre du CPER 2015-2020 renégocié en 2016 par l'Etat et la Région.

Projets 2018 dans le cadre de l'enveloppe CPER

Sur les projets structurant routier : la commission prend acte de la poursuite des travaux et engagements de la Région : Rocade L2, desserte du site ITER, rocade Gap, desserte Digne... (123 193 333 d'euros prévus dans le cadre du CPER).

Sur les projets structurant ferroviaire : La Région poursuit sa politique de soutien au développement des modes massifiés notamment sur le projet de terminal de transport combiné à Mourepiane, l'augmentation des capacités des voies ferroviaires dans la zone portuaire de Fos... (213 244 000 euros prévus dans le cadre du CPER).

Sur les projets structurant d'aménagement et mise en accessibilité des pôle d'échanges multimodaux : La commission constate l'entrée en vigueur du nouveau pass multimodal sur l'aire aixoise et marseillaise pour 2018 et espère voir l'ensemble de la Région dotées des mêmes pass. (69 120 000 euros prévus dans le cadre du CPER).

Sur les projets structurants portuaires : La Région poursuit ses efforts en matière d'aménagement et souhaite combler son retard pour faire du Grand Port Maritime de Marseille le premier port de France. Les travaux visent notamment à augmenter la capacité des terminaux à conteneurs de Fos, ou adapter les bassins... (36 750 000 euros prévus dans le cadre du CPER).

Sur les projets structurants véloroutes et voies vertes : Les travaux se feront dans le cadre de la révision du Schéma des véloroutes engagé depuis 2015 qui prévoit 1 500 km d'itinéraires d'ici 2050. (4 500 000 euros prévus dans le cadre du CPER).

Sur les projets structurants fret ferroviaire : Ces projets mobilisent un grand nombre d'opérateurs Etat, Région, AFITF...La commission constate que les montages financiers demeurent complexes que 10 500 000 euros sont prévus dans le cadre du CPER, que la Région interviendra à parité avec l'Etat dans la limite d'un taux de 30%.

Projets 2018 hors CPER:

En application des lois NOTRe et MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), la Région est désormais chef de file de l'intermodalité, 2018 sera l'occasion pour développer l'harmonisation de la tarification régionale sur l'ensemble des réseaux.

Sur les quatre aéroports, la Région devra poursuivre la rénovation du patrimoine bâti.

La Région a piloté les assises régionales des transports qui se sont clôturées le 9 octobre dernier. Ces assises vont permettre une contribution aux assises nationales de la mobilité qui viennent d'être lancées.

En conclusion, la commission prend donc acte de ces orientations. Elle regrette toutefois :

- . Le retard pris dans l'exécution du contrat de plan
- . Le choix prioritaire de la route au détriment d'infrastructures moins polluantes
- . La volonté de report d'exécution de l'Etat à budget constant
- . L'absence d'accord pour une nouvelle convention qui engendre une baisse de l'offre de transport ferré et reste attentive au résultat du contentieux existant.
- . L'absence d'informations concernant l'offre 2018 de la SNCF

La commission note qu'il n'y a pas de crédits dédiés pour la Planification Régionale de l'Intermodalité (PRI) et la Planification Régionale des Infrastructures de Transports (PRIT) car ces documents seront intégrés au SRADDET qui est en cours d'écriture. L'année 2018 sera une année consacrée aux procédures réglementaires d'approbation du SRADDET (enquête publique) par la Région puis par le Préfet.

La commission note que le transfert de la compétence transport routier interurbain et scolaire (ex compétence départementale) dans sa dimension de service et de personnel semble s'être réalisé sans grosses difficultés. La vigilance reste de mise pour les mois à venir.

La commission se félicite de la mise en place du nouveau pass multimodal sur la métropole AMP et souhaiterait être associée à son élargissement à l'ensemble de la Région.

La commission souhaite que la Région poursuive la lutte contre la fraude.

A propos du bilan CPER et de l'accessibilité multimodale, la commission relève les chiffres suivants :

- 15 % seulement d'engagé en un tiers du temps (24 % pour les routes, 10 % pour le ferroviaire, 13 % pour le vélo) et 6 % de mandaté (18 % pour les routes, 0,5 % pour le ferroviaire, et 0 % pour le vélo)

La commission reste en alerte sur le décalage budgétaire qui va impacter bon nombre de projets comme ceux de la mise aux normes d'accessibilité de la gare de Marseille Blancarde (+ voie 5 St-Charles), de l'allongement des quais à Vitrolles Aéroport ou de l'Etoile de ferroviaire de Veynes.

Elle demande à la Région d'être vigilante tant sur le volet financier que sur le volet des services rendus à la population en regard du litige qui les occupe.

Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

L'agriculture, l'hydraulique agricole et la forêt

L'année 2018 se caractérise par la mise en œuvre des politiques régionales s'inscrivant dans le Schéma Régional du Développement Economique, d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII), et le déroulement du Programme de Développement Rural du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), nouvellement intégré à la Direction de l'Agriculture et de l'Eau. Cette politique doit favoriser le développement du secteur agricole et forestier plus compétitif, plus innovant, plus résilient face au changement climatique et plus en phase avec les attentes sociétales.

La politique régionale s'articulera autour de :

- L'amélioration de la compétitivité par le soutien des projets de recherche et développement, le financement des investissements dans la modernisation des exploitations et des entreprises de transformation ;
- La structuration des filières par le financement des organisations professionnelles et par des aides aux investissements dans les industries agro-alimentaires ;
- L'aide au renouvellement des générations d'agriculteurs en complétant les aides de l'Etat en faveur de l'installation des agriculteurs de plus de 40 ans et par la création d'un nouveau dispositif de prêts d'honneur ; la poursuite du financement de l'enseignement agricole ;
- L'aide à la massification des circuits de proximité grâce à de nouveaux dispositifs visant à structurer l'émergence de stratégie de territoires et les investissements dans les nouveaux outils de commercialisation innovants et en phase avec les attentes des consommateurs ;
- Le soutien au pastoralisme à travers le soutien aux investissements dans les équipements et l'amélioration de la compétitivité de la filière ;
- La mise en œuvre de nouveaux dispositifs de soutien aux stratégies collectives de préservation et du portage du foncier agricole avec la SAFER ;
- Le renforcement de la protection de la forêt contre les incendies, la gestion durable des forêts et la restauration du patrimoine forestier.

Cette année sera consacrée à l'élaboration du Plan Forêt-Bois, conjointement avec l'Etat et dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs régionaux dont l'interprofession.

La Direction de l'Agriculture et de l'Eau finalisera de nouveaux cadres d'interventions, notamment sur la recherche et l'expérimentation en relation avec la Chambre Régionale d'Agriculture, sur l'hydraulique agricole avec l'élaboration d'un schéma régional de l'hydraulique agricole, sur des appels à projets pour améliorer les filières économiques ou pour améliorer les circuits de distributions

La mer et le littoral

La politique régionale d'intervention du secteur mer et littoral a des ambitions écologiques et économiques qu'elle développe autour de trois axes en s'appuyant sur trois programmes budgétaires.

Les trois axes sont :

- La promotion d'une écologie positive et pragmatique pour une gestion durable et partagée de la mer et du littoral ;
- La valorisation de la pêche maritime et des élevages marins ;
- Le développement des filières maritimes, de l'innovation, de la formation et de la sécurité en mer.

Les trois programmes budgétaires de 2018 se présentent ainsi :

- La pêche et l'aquaculture – la Région assure la mise en œuvre du FEAMP – Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche ;
- Le développement durable du nautisme avec :
 - o La charte régionale des ports de plaisance et de pêche, la Région a élaboré la certification européenne AFNOR « Ports propres » et 30 ports en bénéficient ; un nouveau référentiel va être développé en 2018 sur la notion de « Ports à biodiversité positive » ;
 - o Le soutien aux structures nautiques avec le lancement du « Plan voile et nautisme 2018-2024 » et la préparation des Jeux Olympiques 2024 (accélérer les pratiques sportives, l'activité économique de la filière nautique, l'offre de formation dans les métiers de la voile et du nautisme, l'excellence à l'environnement) où la Région accueillera les épreuves de voile – véritable tremplin pour le secteur nautique avec Hyères et Fos-sur-Mer comme lieux d'entraînement ;
- La gestion des territoires côtiers avec :
 - o La préservation et la réhabilitation des écosystèmes marins ;
 - o La sensibilisation des publics à la mer – et principalement les décisionnaires ;
 - o La gestion des espaces naturels, propriétés du Conservatoire du littoral, autrefois gérées par le Service Parcs Naturels Régionaux.

La politique de la mer et du littoral est une politique transversale qui émerge à différents programmes et schémas tels que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le Schéma Régional de Développement du Tourisme (SRDT), le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ou encore les Assises régionales de l'environnement. Le Service Mer et Littoral entretient donc des relations avec plusieurs services de l'Institution régionale.

En conclusion

La commission a bien pris note des propositions d'actions des secteurs agriculture – forêt – mer et littoral. Elle salue la présentation effectuée en séance des orientations et du détail par secteur qui a permis la bonne tenue des débats. Elle regrette de ne pas avoir eu les documents d'orientation budgétaire avant la tenue de sa réunion.

Face au manque de lisibilité entre les politiques volontaristes de la Région et les actions inscrites dans le cadre du Fonds européen FEADER dont la gestion est déléguée à la région, la commission souhaiterait avoir une présentation détaillant les orientations spécifiques de la région et le cadre national.

La commission insiste par ailleurs sur la nécessité d'une simplification administrative des demandes d'aides, avec un outil simple et performant, et l'amélioration des modalités de paiement des aides du FEADER aux bénéficiaires en soutenant l'initiative de la Région d'aller plus loin dans la décentralisation du FEADER par la gestion des fonds concernant directement les Régions en laissant à l'Etat certaines mesures nationales telle l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN).

La commission apprécierait, même si les lignes budgétaires seront détaillées à l'occasion du budget primitif, d'avoir connaissance des tendances à la hausse ou la baisse, ainsi qu'une indication des axes concernés.

La commission souhaiterait avoir des informations des résultats obtenus par l'ensemble de ces politiques et serait prête à prendre le temps nécessaire chaque année pour avoir une présentation du rapport annuel d'activités.

Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

Les enjeux écologiques régionaux face aux changements climatiques

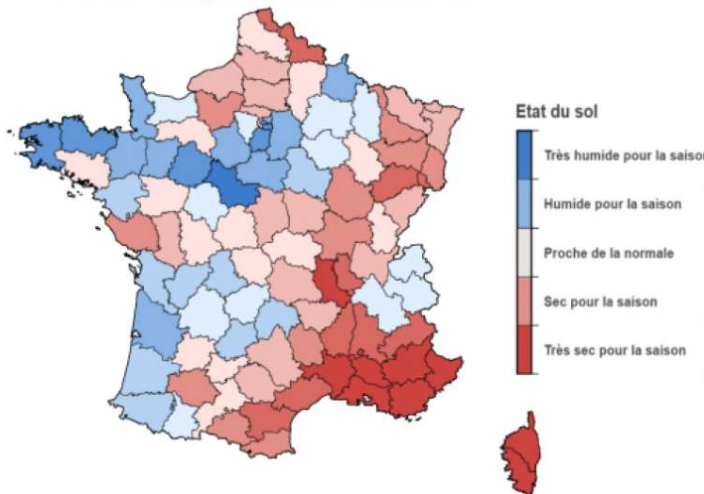
La commission souhaite rappeler à quel point les enjeux environnementaux sont cruciaux, incontournables et qu'il est urgent de mobiliser des fonds dans l'ensemble des services régionaux, d'afficher clairement enjeux, politiques publiques régionales et orientations budgétaires. La commission s'interroge sur l'articulation entre la mobilisation, humaine et financière, que portera la Région en réponses notamment aux événements de 2017 et ceux à venir.

La création de la mission « animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et de milieux aquatiques » va dans le bon sens.

Rappel des événements Enjeux sécheresse

La préfecture des Bouches-du Rhône a déclaré le secteur de l'Huveaune aval au stade de "crise" selon les dispositions du plan cadre sécheresse. La mairie de Roquevaire a pris des mesures préventives contre les épisodes de sécheresse, récurrents dans la commune, afin de pouvoir conserver son eau potable. Le département du Var fait face à une deuxième année consécutive de sécheresse, Le débit des cours d'eau, comme le Caramy ou encore son affluent l'Issole, est au plus bas. Le préfet du Var a décidé de prendre des mesures de restrictions dans une cinquantaine de communes du département....

Etat du sol superficiel au 23 août 2017



Source carte Météo France

Enjeux feux de forêt

8 032 hectares de forêt partis en fumée cet été 2017, (source Prométhée Préfecture Provence alpes Côte d'Azur). Ce triste record aura des conséquences dramatiques sur la biodiversité. *Tortue d'Hermann, Lézard vert occidental, Pipistrelle commune, Silene coelirosa...* faune et flore paient un lourd et irrémédiable tribut. Cette situation annonce un déséquilibre des écosystèmes régionaux, nationaux et internationaux dans une région qualifiée de hot-spot de la biodiversité.



Source Ouest France Media

Les nouvelles compétences régionales, La Région pourrait-elle intégrer tous les enjeux environnementaux ?

La Région doit présenter un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui fixera les objectifs en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports. Ces thématiques sont étroitement liées aux questions environnementales. A ces compétences s'ajoutent un plan régional de prévention et la gestion des déchets, la gestion des programmes européens, agriculture, les Programmes de Développement Ruraux (PDR) et l'opportunité d'accompagner des missions d'animation et concertation dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. La commission relève que ces compétences devront être accompagnées de moyens financiers et humains.

Visibilité sur les budgets

Le débat d'orientation budgétaire 2018 s'inscrit donc dans un contexte environnemental extrêmement tendu dégradé et alarmant. La commission prend acte des orientations, actions et priorités portées et déclinées par la Région, déjà définies en 2017 dans le cadre des mesures d'accompagnement de la transition écologique et de la poursuite des Assises régionales de l'environnement. La commission se réjouit des ambitions exprimées dans le cadre des orientations budgétaires. Il sera attentif lors du budget aux moyens mis à disposition de ces ambitions. Il rappelle que la Commission Développement soutenable environnement énergie et climat a réalisé au cours des années 2016 une étude sur « L'adaptation au dérèglement climatique en PACA ».

La protection de l'environnement se fera avec l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB). La Région est chef de file sur le sujet conformément aux nouvelles compétences issues de la loi Notre (l'ARPE sera pilote et devra se constituer en syndicat). La commission s'interroge sur la place de la société civile dans les représentations au Conseil d'administration de ce syndicat (31 élus).

La Région présente des budgets équivalents à ceux consacrés les années précédentes (à l'ARPE), pour la gestion et l'animation de ce futur syndicat.

Les accords de Paris et l'association de la société civile ne sont pas clairement définies à ce jour dans les projets environnementaux et financiers conduits par la Région.

La commission n'a pas eu connaissance du Réseau des Acteurs du Développement Durable (RADD).

Elle relève l'absence de politique claire sur les Parc Naturels Régionaux (PNR) notamment sur le volet financier, les PNR devront pour retrouver un équilibre budgétaire répondre à des appels à projets sur lesquels ils ne sont pas certains d'être retenus.

La commission relève que la Région conduit une politique volontariste en matière de gestion de l'eau (ce n'est pas une compétence obligatoire). La Région devra donc travailler en étroite liaison avec les services de l'Etat.

L'année 2018 sera l'occasion de fusionner les services eau et milieux aquatiques avec les services risque afin d'optimiser des programmes d'action, de protection et gestion de la ressource.

La mesure financière relative à la nouvelle compétence « Déchets » ne semble pas être prise à la hauteur des enjeux actuels et à venir. La commission note cependant la volonté de la Région sur ce sujet au travers des appels à projets qu'elle conduira avec l'ADEME et de l'intégration de cette thématique dans le SRADDET.

La commission aurait souhaité connaître les moyens humains (au niveau de ses services) et financiers qui seront mobilisés par la Région suite aux incendies dévastateurs de cet été.

Pour la commission, dans un cadre budgétaire contraint, la Région doit s'appuyer sur le potentiel associatif pour intégrer avec la plus grande efficacité tous les enjeux environnementaux et traduire ses objectifs en actions concrètes.

Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

Dans ses orientations budgétaires pour 2018, la Région énonce plusieurs priorités :

- Poursuite de l'amélioration de la carte régionale de l'offre d'enseignement secondaire
- Maintien d'une politique de construction de lycées neufs
- Optimisation du soutien régional au fonctionnement des lycées
- Poursuite de la mise en sûreté des lycées (conformément au Plan régional de mise en sûreté des lycées approuvé le 8 avril 2016 par l'Assemblée plénière : vidéo surveillance, alarmes différenciées et sécurisation des enceintes), avec un budget alloué à cette priorité multiplié par trois par rapport à son niveau de 2017
- La Région annonce également poursuivre le développement du « numérique éducatif » dans les établissements
- La politique et les crédits dédiés aux actions éducatives ciblées telles que les cours de soutien en français dans les lycées professionnels, seront maintenus
- Il en sera de même pour le dispositif d'octroi des bourses au mérite pour les bacheliers lauréats de l'examen avec mention « Très Bien ».

La Commission prend acte des Orientations Budgétaires 2018 telles qu'elles ont été présentées. Elle renouvelle sa demande d'avoir une visibilité globale des projets de travaux ou de nouvelles constructions, qui doivent figurer au futur du Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) dont la présentation au CESER est attendue avec grande impatience. Il a, à ce propos, été noté avec intérêt qu'une présentation serait organisable au premier semestre 2018.

La Commission, tout en restant consciente des coûts financiers importants générés par les travaux d'accessibilité, souhaiterait avoir une présentation de l'avancement de la mise en accessibilité des établissements régionaux, avec un état des lieux de ce qui a déjà été fait et de ce qu'il reste à faire.

Enfin, la Commission souhaite rappeler ses inquiétudes sur deux points :

- Dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, la pertinence de la construction de chaque nouveau lycée doit être interrogée au cas par cas et validée dans le cadre des priorités définies au PPI. En effet, ces projets mobilisent des ressources budgétaires qui pourraient être déployées pour maintenir ou améliorer les établissements existants.
- Quel est le devenir du projet de reconstruction du lycée du Golfe à Hyères, fortement endommagé par des inondations il y a 4 ans.

Formation Professionnelle et Apprentissage

Constats

La commission constate que ces orientations réitèrent la Formation et l'apprentissage comme des compétences régionales au service des entreprises, des actifs et des futurs actifs et des leviers essentiels au service du développement économique et de l'emploi.

Ces orientations s'inscrivent dans le cadre de la mise œuvre opérationnelle du Contrat de plan régional des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) en lien avec le Schéma Régional de Développement Economique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et comprend celle du schéma des formations sanitaires et sociales qui instaure une complémentarité avec les départements.

Au cours de l'année 2018 l'Exécutif régional privilégiera les axes suivants :

1. L'apprentissage en tant que filière d'excellence dans l'objectif d'atteindre les 50000 apprentis prévus en fin de mandat par :

- L'augmentation du nombre d'apprentis pour répondre aux besoins des entreprises et des territoires en direction notamment des Opérations d'Intérêt Régional (OIR)
- Une carte de formation élargie à un plus grand nombre de titres professionnels et des équipements pédagogiques et numériques mieux adaptés pour les Centres de Formation d'Apprentis (CFA)
- Le déploiement d'un plan de promotion de l'apprentissage pour rendre plus attractive cette voie de formation et développer le nombre de contrats d'apprentissage auprès de entreprises
- Le renforcement de l'offre de services de la banque régionale de l'emploi et de l'apprentissage avec la possibilité notamment pour les utilisateurs de rechercher des employeurs potentiels avec de nouvelles modalités et applications numériques à travers une plateforme web régionale unique
- L'intégration des aides directes aux apprentis dans le portail dédié aux employeurs d'apprentis

2. La refonte effective de la commande publique régionale de formation dont l'objectif est de rendre la formation plus performante pour offrir aux demandeurs d'emplois de réelles capacités d'intégrer le marché du travail :

Dans ce sens, l'offre de formation sera définie dans le cadre d'une démarche qualité renouvelée et exigeante en fonction des besoins des entreprises avec une priorité aux métiers en tension et aux filières stratégiques retenues dans le SRDEII. Cette refonte se définit par des modalités d'intervention plus réactives en lien avec les attentes et les évolutions du tissu économique, l'ouverture à la concurrence des marchés de formations et l'instauration d'une règle générale d'une moyenne de retour à l'emploi de 70 % pour les organismes de formations financées par la collectivité qui se traduit dans un nouveau référentiel inscrit dans la démarche qualité « Performance vers l'emploi »

3. la mise en œuvre départementalisée du schéma des formations sanitaires et sociales et l'inscription de ces formations dans les projets emblématiques liés à l'OIR « E santé et Silver Economie »

Considéré comme un secteur très dynamique au regard de l'insertion dans l'emploi mais confronté à de forts enjeux de renouvellement de main d'œuvre, les formations concernées devront répondre en particulier à l'enjeu d'accompagnement du vieillissement à partir d'une approche filière adossée à l'OIR E- santé et Silver Economie. Pour répondre aux mieux aux besoins des territoires les départements seront associés à cette démarche et le développement de l'apprentissage sera privilégié

4. la refonte des dispositifs pour les structures de l'insertion par l'activité économique avec de nouvelles modalités de collaboration autour de deux appels à projet concernant la mobilité et l'organisation de forum pour l'emploi

5. Le renforcement du partenariat entre la Région et Pôle Emploi issu de la convention du 18 avril 2016 : qui sera poursuivi en 2018 afin de mieux cerner les besoins des entreprises sur les territoires

Observations

Au vu des constats précédents, la commission relève :

Concernant l'apprentissage, deux mesures positives, qui sont la réintégration des DIMA dans les collèges dont l'objectif est de préparer les élèves à l'alternance et le nouveau dispositif de géolocalisation dans le déploiement des services de la banque régionale de l'emploi et de l'apprentissage qui contribue à favoriser la mobilité des apprentis à condition cependant qu'il s'inscrive dans un choix construit.

Par ailleurs elle rappelle, que la priorité donnée à l'apprentissage pour répondre aux besoins en compétence des entreprises et mieux insérer dans l'emploi reste tributaire de la vitalité et des besoins de l'entreprise. De plus, si l'apprentissage constitue un mode de formation efficace au regard de l'insertion dans l'emploi il ne peut convenir à tous les publics notamment dans certains domaines du social. C'est pourquoi la commission insiste pour que la promotion de l'apprentissage soit intégrée dans une démarche globale de valorisation de la voie professionnelle et de l'alternance à tous les niveaux et en lien étroit avec l'Education nationale notamment dans le cadre des campus des métiers et des qualifications.

S'agissant de La volonté de favoriser une offre de formation professionnelle plus performante pour améliorer l'insertion et le retour dans l'emploi dans la refonte de la commande publique régionale de formation, la commission estime qu'elle doit tenir compte de la diversité des publics par niveau et par filière

Sur la mise place d'une offre de formation pour diminuer les emplois non pourvus la commission rappelle qu'elle n'est pas forcément la réponse adaptée pour favoriser des recrutements dans les métiers en tension fortement impactés par un déficit d'attractivité dû aux conditions de travail et/ou de salaire

En conclusion

Si la commission prend acte des efforts accomplis pour promouvoir l'apprentissage en mettant en relation les entreprises avec les futurs apprentis dans ces orientations, elle souhaite que la Région, confrontée à la maîtrise de dépenses, recentre en priorité dans le futur budget son effort sur ses compétences obligatoires et en particulier sur la formation et l'apprentissage qui sont des investissements essentiels pour le développement économique et l'emploi. Aussi elle recommande que l'augmentation prévue du nombre d'apprentis en région se traduise par un budget de fonctionnement à la hauteur pour les CFA, afin de maintenir un accompagnement et une offre de formation de qualité indispensable à la réussite des parcours, ce qui suppose de fléchir à minima lors du prochain budget l'intégralité des recettes dédiées à l'apprentissage.

Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services

La Commission souligne que les orientations budgétaires de son secteur ont été élaborées dans un contexte de contraintes budgétaires qui présente pour la Région une diminution des dépenses de fonctionnement et une maîtrise des dépenses d'investissement, notamment sur les compétences volontaristes régionales.

La Commission manifeste au préalable son regret de ne pas avoir pu prendre connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire avant de recevoir les services de la Région. De plus, elle regrette également de ne pas avoir pu recevoir un élu régional sur ces questions, comme il est généralement pratiqué en matière d'orientations budgétaires.

Enfin, le volet santé n'a pas été présenté à la commission qui n'a recueilli des éléments sur ce secteur qu'à partir de la prise en compte du Rapport d'orientations budgétaires. Seule la Commission «Enseignement supérieur, recherche, innovation» du CESER a pu recevoir le service Recherche, enseignement supérieur, santé et innovation de la Région.

Les domaines de la commission correspondent à deux services régionaux :

- Le service Recherche, enseignement supérieur, santé et innovation, pour le thème de la **santé**
- Le service Jeunesse et citoyenneté pour les thèmes suivants :
 - La **solidarité** :
 - le soutien aux centres sociaux et espaces de vie sociale,
 - le renforcement des structures partenariales œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire,
 - la promotion de l'égalité femme homme et lutte contre les discriminations,
 - le soutien au volet solidarité dans le cadre de la politique de la ville.
 - La **prévention de la délinquance et la sécurité** :
 - la Convention Justice Région
 - le plan régional de mise en sûreté des lycées (PRMSE)

Ce dernier service va voir ses dépenses de fonctionnement diminuer de 7 % en 2018 et ses dépenses d'investissement de 20 % (ce service repose essentiellement sur des dépenses de fonctionnement).

Ce service présente quatre types de publics : les jeunes, les victimes de violence, les auteurs d'actes de délinquance, les victimes de discrimination.

Notons que les dispositifs comme le « e-pass » ou « le Parlement régional de la Jeunesse », présentés par la Région, relevant des compétences de la commission « Sport, Jeunesse, Vie associative » pour le CESER, sont traités par ladite commission et ne sont pas présentés ci-après.

Solidarité

La Région dit souhaiter redéployer ses moyens sur des dispositifs plus structurants et de ce fait n'apportera plus de subventions d'exploitation aux centres sociaux mais interviendra sur des appels à projets, liés à l'égalité femmes-hommes ou liés à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Les conventions cadres des réseaux des centres sociaux du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône arrivent à leur fin et la Région dit ne pas souhaiter se substituer aux financements des conseils départementaux, des CAF et des communes.

La commission souligne le risque de fragilisation des centres sociaux dont l'action de proximité en matière de prévention et de lien social est essentielle dans une région marquée par sa faiblesse en matière de cohésion sociale et sa pauvreté (17% de la population sous le seuil de pauvreté, 3^{ème} Région la plus pauvre de France après les Hauts-de-France et la Corse etc...). Par ailleurs, sur du long terme, les coûts de la prévention n'ont rien à voir avec les coûts prohibitifs d'actions curatives voire au coût sociétal (cf. déradicalisation etc...)

Prévention de la délinquance et sécurité

La Convention Justice Région a été prolongée d'un an en 2017. Une nouvelle prolongation doit se réaliser en 2018 mais elle sera recentrée sur des compétences Région liées par exemple à la formation et l'insertion professionnelle du public PJJ.

A ce sujet, la Commission s'était pourtant largement exprimée dans un avis intitulé « Point d'étape et perspectives de la Convention Justice Région » en date du 28/10/2015, en faveur de la pérennisation de cette convention sur ses bases initiales, et s'inquiète de son appauvrissement éventuel.

De plus, le plan régional de mise en sûreté des lycées par l'intervention d'équipes de médiateurs dédiés concerne 50% des lycées publics et doit être étendu à quasiment tous les lycées publics en 2018.

La Commission s'interroge sur cette exclusion de principe des lycées privées sous contrat pour une mesure qui traite de la sécurisation externe des établissements et qui, pour un dispositif qui se veut généralisé, concerne donc tous les lycées.

Par ailleurs, la Commission suggère qu'un lien soit fait avec le service en charge de l'élaboration et du suivi des formations du sanitaire et du social à la Région puisque ces jeunes apprentis sont amenés à devenir moniteurs éducateurs.

Santé

La collectivité régionale développe une politique régionale de la santé autour de cinq axes pour 2018 :

- les Maisons Régionales de la Santé (MRS), avec l'accueil d'étudiants en médecine, et le déploiement de services numériques pour lutter contre la désertification médicale.

Concernant les MRS, la commission réitère son souhait de voir une évaluation de ce dispositif avec des critères et indicateurs précis qui permettent d'identifier les conditions de succès ou les besoins de réajustement des projets lancés.

- la mise en œuvre du 3ème Plan Régional Santé Environnement
- des appels à projets annuels autour d'actions en faveur de la santé des jeunes, des publics fragiles, des seniors...
- le projet de création d'un gérontopôle régional.

Sur ce point, et comme les contours du projet ne sont pas encore précisés, la commission souhaiterait être associée en amont de la réalisation de ce gérontopôle (diagnostic des besoins de la société civile, benchmarking des innovations dans le domaine, scénarios de réalisations possibles, liens avec d'autres stratégies régionales notamment en matière de recherche et d'innovation...)

- le nouveau dispositif de complémentaire santé des jeunes (engagement pris dans le SRESRI)

En matière de santé pour le public jeune, la commission engage la Région à s'intéresser tout particulièrement aux problématiques de hausse de l'obésité et du surpoids en région, à la croissance des cas de diabète et à la résurgence de maladies « disparues », accentuée par les phénomènes migratoires, la pauvreté et les baisses de vaccination : tuberculose, peste, gale, rougeole, goutte, coqueluche ou syphilis...

En conclusion, concernant le choix politique de la collectivité de recentrer son action sur des compétences de droit au détriment des compétences volontaristes, la commission souligne la nécessité impérieuse de coordination avec les autres échelles de gouvernance et de responsabilités, sur les différents thèmes évoqués.

En effet, la mise en cohérence des politiques publiques, notamment avec les départements, est essentielle sur ces questions de violences intra-familiales, de protection de l'enfance et d'insertion professionnelle du jeune majeur, voire également sur le soutien aux aidants et la santé des personnes âgées. Cela pourrait être mis à l'ordre du jour d'une CTAP dont c'est la vocation, afin d'éviter des redondances et de mieux identifier les manquements dans la mise en œuvre de ces dispositifs.

Pour finir, comme la Région annonce qu'elle portera une attention toute particulière à la maîtrise de la langue française, la Commission souhaite faire référence à son avis voté le 14 février 2017, intitulé « la maîtrise de la langue française : une politique à coordonner en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

Sport, Jeunesse et Vie associative

Constats

La commission souligne que ces Orientations Budgétaires 2018 s'inscrivent dans le contexte suivant :

- La loi NOTRe qui institue une compétence partagée pour le sport la jeunesse et la vie associative et le transfert des CREPS
- La maîtrise de dépenses budgétaires qui se traduit par une diminution prévisible du budget alloué à ces 3 secteurs :

- - 7 % sur les lignes de fonctionnement
- - 20 % sur les lignes d'investissement
- Une dégradation du tissu économique et social régional avec des phénomènes d'exclusion et de précarisation.

Les axes Stratégiques

Elle note que ces orientations s'articulent autour des principaux axes stratégiques suivants :

Sport et le bien-être

La politique régionale comprend de cinq axes stratégiques :

- Le soutien au sport fédéral
- Une contribution active à l'aménagement du territoire à travers notamment l'accès aux équipements sportifs des lycées, des centres de formations des apprentis et des CREPS
- La promotion de l'économie et de l'attractivité du territoire par l'accueil de compétitions sportives d'envergure qualifiées de « grands événements » qui se traduira en 2018 entre autre par le « Plan voile et nautisme » dans le cadre de la préparation des jeux olympiques 2024
- La promotion du sport de haut niveau
- Et la promotion du sport pour tous avec le développement des pratiques féminines

Jeunesse et l'action éducative

La Région poursuit ses objectifs en matière d'insertion sociale et professionnelle et d'actions citoyennes à travers notamment :

- La promotion des valeurs de la République et de la laïcité par le **développement du service civique** à destination des jeunes sortis prématurément du système scolaire.
- Le développement du **Parlement régional de la Jeunesse** (PRJ)
- Le soutien aux **chantiers de jeunes**
- L'élargissement du dispositif de médiation aux abords des lycées par la mise en place d'une **équipe mobile de médiateurs** professionnels.
- La mise en place d'un nouveau dispositif avec la carte « **e-PASS Jeunes** » ouverte aux lycéens, apprentis et les stagiaires de la formation continue et des filières sanitaires et sociales.

Vie associative

Bien que La « vie associative » n'ait plus de budget propre depuis 2017, cette préoccupation reste prise en compte en partie dans les autres dispositifs régionaux avec Le maintien du soutien financier des associations au travers de projets structurants d'intérêt régional et en partenariat avec les autres acteurs institutionnels

Observations

Si la commission partage le choix de ces Orientations, elle s'interroge sur la capacité de la Région pour atteindre ses objectifs compte tenu de la forte diminution prévisible du budget alloué à ces 3 secteurs même si des financements seront apportés dans le cadre d'autres budgets sectoriels pour certaines réalisations envisagées (exemple le plan voile et nautisme qui émerge sur le budget de la mer).

C'est pourquoi elle insiste sur la nécessité d'être vigilant à l'avenir sur les critères retenus pour intégrer de nouveaux dispositifs au moment de la définition des orientations du Budget.

Par ailleurs, bien que consciente de la nécessité de maîtriser la dépense publique dans le Budget régional, elle insiste pour que la dotation allouée au sport soit en mesure de contribuer à la réussite des Jeux Olympiques 2024 eu égard aux impacts attendus en termes de retombées économiques sur le territoire régional, et en termes de préparation des athlètes, en concertation étroite avec le monde sportif par une contractualisation avec les ligues régionales.

La Commission préconise également dans un souci de suivi et d'évaluation des politiques publiques de mesurer les usages de la carte « e-PASS Jeunes » par les utilisateurs pour apprécier la pertinence du dispositif au-delà du simple contrôle de la consommation budgétaire

Enfin, la Commission sera particulièrement vigilante sur les réflexions menées par la Région sur la mise en œuvre de ces compétences partagées dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la loi NOTRe en souhaitant que l'éducation populaire soit à nouveau identifiée parmi les politiques d'intervention de la Région.

Explications de vote

1^{er} Collège

Michel HENRY

2^{ème} Collège

Jean-Luc BONNAL

Alain DUVAL

Gilles MONTALAND

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Jean-Claude SOBRERO

Intervention de Michel HENRY au nom du 1^{er} Collège

Le rapport d'orientation budgétaire 2018 met en lumière, pour la Région, une plus grande dépendance de l'Etat et une difficulté à traduire par les chiffres sa volonté de redresser des comptes.

Sur le premier point, la complexité et la multiplicité des mécanismes de compensation attestent de cette dépendance de l'Etat et de la perte d'autonomie fiscale de la Région. Cela a pour conséquence la faible lisibilité de la construction budgétaire et son caractère aléatoire, preuve d'un système dont nous considérons qu'il a atteint sa limite. Ainsi, le maintien des recettes à son niveau de 2017 ne s'obtient que grâce à des ajustements, rattrapages et autres nombreuses compensations ciblés sur 2018. Cette méthode aléatoire est incompatible avec la conduite d'une politique d'interventions dans la durée.

En second lieu, alors même que la Région déclare que désormais « les recettes gouverneront les dépenses et non l'inverse », on constate un décalage entre cette volonté et la réalité des chiffres. Il y a de fait inversion des tendances positives constatées en 2016/2017.

Par rapport au Compte Administratif 2017 estimé :

- L'épargne brute stagne à 300 M€. De 20,7 % en 2016, elle baisserait à 15,3%, équivalent à 18,1% après correction des transferts de la loi NOTRe.*
- Les dépenses d'investissements, hors remboursement de la dette et hors immobilier exceptionnel, se maintiennent au niveau moyen des 3 dernières années, ce qui est appréciable compte tenu du contexte.*
- Les dépenses de fonctionnement augmentent moins fortement que par le passé, mais augmentent encore. Cette moins forte progression est un point positif, mais insuffisant si l'on veut ajuster les dépenses aux recettes. C'est pourtant sur le fonctionnement qu'il faudra davantage réduire les dépenses, une hausse de la fiscalité tant sur les ménages que sur les entreprises étant selon nous inenvisageable.*
- La dette s'accroît, et pas uniquement du fait de l'investissement immobilier exceptionnel. Il est ainsi regrettable qu'un recours supplémentaire à l'emprunt s'avère nécessaire.*

Le 1^{er} Collège pense que les perspectives économiques et politiques actuelles ne permettent pas d'envisager une évolution à la hausse des recettes ; quant aux marges de manœuvre de la collectivité, elles devraient rester limitées. Dans ce contexte, comme le souligne l'avis, la Région doit de plus en plus veiller à la pertinence et à l'efficacité de ses interventions tant en fonctionnement qu'en investissement. Changement de paradigme, elle doit d'abord privilégier ses compétences obligatoires (économie/emploi, transports, formation/apprentissage, attractivité du territoire) et intervenir ensuite selon les moyens disponibles sur ses compétences partagées.

En conclusion, certains efforts méritent d'être soulignés, mais les différents indicateurs au global ne nous semblent pas aller dans le bon sens, de surcroît dans un contexte accru de hausse des taux.

Pour le 1^{er} Collège les Orientations Budgétaires 2018 ne sont pas cohérentes avec les engagements pris par la mandature ; la Région devrait le prendre en compte dans ses arbitrages en cours pour le Budget Primitif 2018. Nous y serons attentifs lors de sa présentation.

Le 1^{er} Collège votera l'avis.

Intervention de Jean-Luc BONNAL au nom du groupe Force Ouvrière (2^{ème} Collège)

La poursuite de la mise en application de la Loi NOTRe, qui certes, donne de nouvelles compétences à la Région mais qui accentue le déficit de recettes par la non compensation intégrale de ces transferts continue de fragiliser les Régions.

Pour Provence-Alpes-Côte d'Azur c'est -39 M€ prévus en 2018.

Ce déficit de recettes s'ajoute à celui de 2017 de 28 M€, soit 67 M€ en 2 ans !!

Si l'on espère une rentrée hypothétique plus importante de la TVA (+ 7,1 M€) c'est quand même un déséquilibre de 32 M€ pour 2018.

Le gouvernement a par ailleurs demandé aux collectivités territoriales de réaliser un effort d'économies à hauteur de 13 Milliards en cinq ans.

L'activité industrielle de notre région est encore en baisse d'un point, le taux de chômage est en hausse, le nombre d'emplois précaires ne cesse d'augmenter. Les nouvelles dispositions résultant des ordonnances sur le Code du Travail ne feront qu'accroître cette dégradation.

L'Exécutif réaffirme sa priorité absolue donnée au développement économique au service de la création d'emplois, qui suppose un plus grand effort d'aide aux entreprises et une plus grande volonté de développer l'apprentissage et la formation professionnelle.

Force Ouvrière enregistre cette volonté de la Région mais ne retrouve pas sa concrétisation dans les Orientations Budgétaires, particulièrement en matière d'apprentissage.

Force Ouvrière s'interroge également sur la politique de la Région concernant les transports ferroviaires. Si nous pouvons approuver l'objectif de qualité de services des TER, nous sommes très interrogatifs sur sa volonté d'ouvrir le réseau TER à la concurrence.

Force Ouvrière constate que l'amélioration de l'épargne brute amorcée en 2016 est en net recul pour 2017 et que la capacité de désendettement régresse pour revenir à celle de 2015.

Il est évident que cette conséquence est due en grande partie par les effets négatifs de la Loi NOTRe.

Enfin, aucune projection sur le montant des emprunts que la Région devra obligatoirement souscrire en 2018 pour assurer ses objectifs, n'a été prévue.

L'Exécutif régional, une nouvelle fois, va être confronté à des choix politiques selon sa volonté exprimée « les recettes devant guider les dépenses et non l'inverse ». Ceux-ci risquent de voir une minoration, voire une suppression des compétences volontaristes, notamment en matière de solidarité.

Force Ouvrière demande que ces choix privilégient l'emploi et la formation plutôt que l'objectif de satisfaire en priorité le maintien de la notation AA-.

Force Ouvrière votera l'avis.

Intervention d'Alain DUVAL au nom des groupes CGT, FSU et Solidaires (2^{ème} Collège)

En préambule, nous souhaitons dénoncer le manque de disponibilité des élus régionaux pour la présentation de ces Orientations Budgétaires 2018 : absence des élus dans les commissions sectorielles et des services dans les réunions transport, Aménagement du territoire et Emploi Développement Economique, difficultés à obtenir les informations fiables de la part de ces mêmes services.

Cette attitude de la Région relève de l'entrave au travail du CESER et à sa capacité à mener à bien ses missions.

Les Orientations Budgétaires qui nous ont été présentées s'inscrivent dans la continuité de la politique conduite par l'Exécutif régional depuis son arrivée aux commandes de la Région.

En 2016, nous affirmions dans notre déclaration concernant les Orientations Budgétaires 2017 qu'elles allaient contribuer à creuser les inégalités sociales et territoriales. Malheureusement, le constat est là qui confirme nos craintes. La population de PACA fait les frais de cette politique.

Le service public ferroviaire est mis à mal par une politique de Tartuffe qui se traduit par 20 % de circulations de trains en moins en 2017. A travers cette détérioration voulue du service public ferroviaire, n'y a-t-il pas la volonté de préparer les arguments pour justifier l'ouverture à la concurrence ? Dans le même temps, les associations sont victimes de coupes drastiques de leurs subventions, les populations les moins formées sont exclues de la formation professionnelle. Des centaines d'emplois ont été supprimés tant dans le milieu associatif que dans celui de la formation professionnelle et les services rendus à la population se sont dégradés.

Dans le même temps, les millions d'euros consacrés à l'aide et à l'accompagnement des entreprises produisent-ils les effets escomptés ? Là aussi le constat est rude. Le taux de chômage ne diminue pas. Les emplois créés dans les filières dites d' « excellence » ne profitent pas aux privés d'emploi de la région, mais attirent des personnes qualifiées venues d'ailleurs. Les entreprises soutenues dans le cadre des Opérations d'Intérêt Régional (OIR) continuent à privilégier leurs intérêts court-termistes au détriment de l'emploi et du développement en région à l'image du laboratoire Galderma, filiale de Nestlé, spécialisé dans la dermatologie qui annonce la suppression de 400 emplois en 2018 dans son centre de recherche et développement de Biot, sur les 550 présents sur le site. Pourtant, l'objectif des OIR n'était-il pas de créer plus d'emplois sur des domaines d'excellence à très fort potentiel de développement ? Rappelons que Galderma est leader mondial dans sa spécialité !

Soyons sérieux ! La spécialisation compétitive, la théorie du ruissellement comme celle du « premier de cordée », la recherche obstinée de gains de compétitivité en territoires... sont autant de dogmes qui se traduisent par un creusement des inégalités sociales et territoriales et qui conduisent notre Région droit dans le mur.

Le CESER n'a cessé d'appeler dans ses avis à veiller à un développement équilibré de nos territoires, à mettre en œuvre des politiques répondant aux besoins économiques mais aussi sociaux et environnementaux de la Région, notamment en direction des populations et des territoires les plus défavorisés. Force est de constater que les Orientations Budgétaires qui nous sont présentées pour 2018 n'en prennent pas le chemin.

La restriction des moyens alloués par l'Etat aux collectivités dans le cadre des politiques d'austérité nationales, associée aux transferts de compétences, obligent la Région à opérer des choix. La situation sociale de PACA devrait conduire à ne pas gaspiller l'argent public dans des actions à fonds perdus. La « culture du résultat » mise en avant dans ces Orientations Budgétaires devrait aussi s'appliquer aux entreprises qui bénéficient des largesses de l'argent public et aucune aide ne devrait être accordée sans conditionnalité.

La CGT, la FSU et Solidaires partagent les inquiétudes émis dans l'avis du CESER. Ils voteront l'avis.

Intervention de Gilles MONTALAND au nom de la CFDT (2^{ème} Collège)

La CFDT tient, en introduction, à se féliciter du travail collectif effectué par les membres de la commission des Finances. Débats constructifs, exigeants où les différentes analyses et propositions se sont concrétisés par la rédaction d'un avis que la CFDT partage !

En effet, face à un Exécutif sans véritable vision ni visibilité des choix politiques opérés (Implication faible des élus dans les auditions, réponses non satisfaisantes quant au niveau des dépenses ou priorités affichées...) la commission a réalisé une véritable « enquête » et permis de révéler des enjeux forts pour l'exécutif !

- *Incertitudes sur les recettes*
- *Risques liés au contentieux avec la SNCF*
- *Gestion de la dette problématique et risquée !*
- *Impact des orientations annoncées sur la vie des populations et activités de la région*

De plus, la lecture des avis des différentes commissions sectorielles du CESER jointes en annexe, confirme la pertinence de l'analyse de la commission.

La CFDT votera l'avis

Intervention de Jean-Claude SOBRERO au nom des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Les conditions dans lesquelles le CESER est sollicité pour donner un avis sur les Orientations Budgétaires 2018 de la Région sont très insatisfaisantes: ainsi les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges partagent l'avis ; une fois de plus et sans se laisser ils rappellent donc qu'il importe à l'avenir que les délais de remise des documents soient enfin respectés et qu'élus et les cadres participent au moins à la présentation

des Orientations Budgétaires devant les commissions du CESER concernant en particulier les compétences obligatoires de la Région.

Au-delà, les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges s'interrogent sur le bienfondé et l'intérêt d'un exercice de consultation qui, tel qu'il se présente, ne semble pas correspondre à l'esprit de ce que devraient être des Orientations Budgétaires.

Cette procédure devrait en effet être l'occasion pour l'Exécutif d'exposer les choix prioritaires de sa politique, et cela est d'autant plus nécessaire quand, comme c'est le cas, les contraintes budgétaires sont fortes. Or, force est de constater l'absence de clarté dans le chapitre des dépenses (4 pages sur un document de 110 pages) où rien n'est dit sur les domaines dont les dépenses, donc les politiques, seront diminuées ou supprimées.

Globalement, cela revient à nier le rôle du CESER dans la procédure des Orientations Budgétaires alors qu'au vu d'orientations plus affirmées, nous pourrions soit approuver, soit contester, alerter, suggérer, conseiller, le Conseil régional, bref jouer vraiment le rôle attendu d'une assemblée consultative représentant la société civile dans sa diversité. Tel n'est pas le cas pour les O.B 2018. Dommage !

Ainsi, les Orientations Budgétaires présentées devant la Commission des Finances mentionnent de façon peu explicite « la poursuite des grands engagements et la mise en œuvre des nouvelles compétences »

Les priorités qui sont rappelées citent le développement économique au service de la création d'emplois, le rôle de l'apprentissage qu'il s'agit de conforter.

La volonté de favoriser le rééquilibrage du territoire et celle d'organiser et de mettre en cohérence les transports scolaires et interurbains avec l'offre régionale.

Le Rapport sur les Orientations reprend lui-même souvent comme un copier-coller intégral les Orientations de 2017.

La Région veut se recentrer sur ses compétences obligatoires et alors qu'elle doit faire face à un contexte économique plus favorable l'Exécutif choisit un cadrage de réduction de 7% de ses dépenses de fonctionnement et de 20% pour l'investissement.

Des interventions à caractère social et solidaire disparaissent au préjudice du secteur associatif qui les portait et surtout des populations les plus fragiles.

On rappellera cependant que la Région PACA reste la 3^{ème} Région dont la population vit en dessous du seuil de pauvreté et dont le taux de chômage reste durablement au-dessus du taux moyen national.

Et on se reportera utilement aux observations toujours d'actualité de nos collègues sur le BP 2017 comme sur le CA 2016.

Enfin la forte ambition de l'Exécutif « faire de PACA le moteur de l'application des accords de Paris » devra se retrouver dans les politiques d'intervention et les prochains budgets.

Ces choix auraient pu au moins concourir à la restauration des grands équilibres et à l'amélioration de la capacité de désendettement.

Force est de constater que structurellement les recettes de gestion diminuent (après retraitement) pendant que les dépenses de fonctionnement progressent.

Les grands équilibres confirment aussi que les produits de gestion augmentent de 4,1% pendant que les charges progressent de 6,1% et que L'Epargne Brute reprend sa diminution

La dette 2018 devrait approcher les 3 Milliards et la capacité de désendettement le plafond des 10 années.

Enfin dans un contexte peu clair, la Région serait débitrice de 35 M€ par an auprès de la SNCF ; elle n'aurait pas constitué de provision pour 2016 et 2017.

Nos collègues demandent avec force que l'étude qui a conduit à la décision d'une provision partielle soit transmise au CESER.

Enfin, pour revenir sur des remarques plus générales, on notera que la lecture des Budgets devient de plus en plus difficile pour la société civile et le citoyen, entre les changements d'architecture budgétaire, les nouvelles compétences, les évolutions en matière de fiscalité... les retraitements de données pour une meilleure lisibilité de la continuité de l'exécution budgétaire sont complexes. Or, la finalité de l'action publique est d'œuvrer au service des territoires et au service des habitants/citoyens qui doivent pouvoir comprendre l'exercice des Orientations Budgétaires devant concourir à cet objectif. Il n'est pas sûr que la façon d'opérer pour les OB 2018 soit exemplaire à cet égard...

On rappellera aussi que l'évaluation des politiques publiques régionales devra être réalisée.

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges voteront l'avis.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@regionpaca.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com